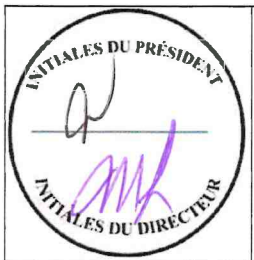


	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Deux-Moulins
	PROVINCE DE QUÉBEC CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES ÉCOLE DES DEUX-MOULINS Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'établissement tenue le 3 octobre 2023 à 18 h 30 au gymnase de la bâtisse Parc-Orléans. ÉTAIENT PRÉSENTS-ES Madame Émilie Gagné, membre parent bâtisse Parc-Orléans Madame Isabelle L'Écuyer, membre parent bâtisse Parc-Orléans Monsieur Steeve Parent, membre parent bâtisse Parc-Orléans Monsieur Maxime Perreault, membre parent bâtisse Parc-Orléans Madame Isabelle Desgagnés, membre du personnel enseignant bâtisse Parc-Orléans Madame Isabelle Lacroix, membre du personnel enseignant bâtisse Parc-Orléans Madame Lucie Giguère, membre du personnel de soutien bâtisse Parc-Orléans Madame Mélissa Boucher Tremblay, technicienne au service de garde bâtisse Parc-Orléans Madame Julie Villeneuve, membre parent bâtisse du Rucher Monsieur Gabriel Fontaine, membre parent bâtisse du Rucher Madame Marie-Noël Bédard, membre parent bâtisse du Rucher Madame Marie-Ève Gélinas, membre parent bâtisse du Rucher Madame Isabelle Ringuette, membre du personnel enseignant bâtisse du Rucher Madame Claudine Paquet, membre du personnel enseignant bâtisse du Rucher Madame Sarah Malenfant, membre du personnel de soutien bâtisse du Rucher Madame Nancy Hurens, technicienne au Service de garde bâtisse du Rucher ÉTAIT ABSENTE Monsieur Patrick Gaudreault, membre de la communauté Loisirs Bourassa PARTICIPAIENT ÉGALEMENT Monsieur Martin Lavallée, directeur Madame Nadia Roy, directrice adjointe

	<i>Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Deux-Moulins</i>
CÉ # 23-24-1	1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM Monsieur Martin Lavallée, directeur, constate le quorum et il souhaite la bienvenue à tous. Les documents relatifs à la rencontre d'aujourd'hui sont remis à tous. 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR Monsieur Martin Lavallée fait la lecture de l'ordre du jour et aucune modification n'est proposée. Madame Julie Villeneuve, membre parent, propose que l'ordre du jour de la séance du Conseil d'établissement soit adopté tel que déposé. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 JUIN 2023 Les membres mentionnent avoir pris connaissance du procès-verbal. Voici les corrections à apporter : • À la page 2, il faut corriger Mme Sarah Malenfant membre du personnel de soutien à du Rucher et non à Parc-Orléans. • Au point 7.5, il faut ajouter APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ • Au point 7.12, il y a une demande d'ajout proposé par Mme Isabelle Ringuette Monsieur Martin Lavallée, propose, secondé par madame Sarah Malenfant, membre du personnel de soutien, que le procès-verbal de la séance du Conseil d'établissement du 14 juin 2023 soit adopté avec les modifications demandées. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
CÉ # 22-23-2	

	<i>Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Deux-Moulins</i>
CÉ # 22-23-3	4. SUIVIS AUX PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE DU 14 JUIN 2023 Il n'y a aucun suivi. 5. PAROLE AUX PARENTS ET MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ Il n'y a aucune question ni aucun commentaire. 6. ORGANISME DE PARTICIPATION DE PARENTS (OPP) • Il y a un enjeu de recrutement. Le comité ne s'est pas encore réuni. • Ventes de paniers biologiques pour financement : à du Rucher tout indique qu'il n'y aurait pas de participation. Une décision est à venir par les 3 enseignants de 3^e cycle. Les enseignants trouvaient cela trop tôt dans l'année pour faire une demande de financement aux parents ne sachant pas encore quel sera l'activité de fin d'année. • OPP travaille sur l'info-parents : si on a des sujets, leur en faire part. 7. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 7.1 ÉLECTIONS À LA PRÉSIDENTE (ART. 56) CONSIDÉRANT l'article 56 de la Loi sur l'instruction publique stipulant que le Conseil d'établissement choisit son président parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres du personnel scolaire, la direction invite les membres présents à se prononcer ou à proposer un parent à la présidence; Après discussion, IL EST PROPOSÉ par madame Isabelle L'Écuyer, membre parent, que madame Julie Villeneuve soit élue à la présidence. Il n'y a aucune autre proposition. Madame Villeneuve accepte et elle est élue présidente par acclamation. Le poste de président est un mandat d'un an. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



***Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École des Deux-Moulins***

7.2 ÉLECTION À LA VICE- PRÉSIDENCE (ART. 60)

CONSIDÉRANT l'article 60 de la Loi sur l'instruction publique stipulant qu'en cas d'absence ou d'empêchement du président, le conseil d'établissement désigne, parmi les membres éligibles au poste de président, une personne pour exercer les fonctions et pouvoirs du président, la direction invite les membres présents à se prononcer ou à proposer un parent à la vice-présidence.

Après discussion, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Villeneuve, membre parent, que madame Isabelle L'Écuyer soit élue à la vice-présidence. Il n'y a aucune autre proposition. Madame L'Écuyer accepte et elle est élue vice-présidente par acclamation. Le poste de président est un mandat d'un an.

CÉ # 22-23-4

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ

Monsieur Patrick Gaudreault, représentant des Loisirs Bourassa, est désigné comme membre de la communauté au Conseil d'établissement.

Madame Julie Villeneuve, présidente, propose de reconduire Patric Gaudreau et d'approcher le patro et le CPE pour voir s'ils sont intéressés. La proposition est appuyée par Isabelle Ringuette.

CÉ # 22-23-5

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 RÈGLES DE RÉGIE INTERNE (ART. 67)

Tous les membres mentionnent avoir pris connaissance du document de Régie interne.

	<i>Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Deux-Moulins</i>
CÉ # 22-23-6	Madame Mélissa Boucher-Tremblay propose l'adoption des Règles de régie interne tel que déposées. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 7.5 CALENDRIER DES RENCONTRES ET SUJETS Les modalités des rencontres du Conseil d'établissement sont discutées et les membres conviennent de tenir les 5 prochaines rencontres les mercredis, dès 18 h 30, en présentiel et en alternance entre les deux bâtisses. Les dates retenues sont : 21 novembre 2023, 31 janvier 2024, 9 avril 2024, 7 mai 2024 et 11 juin 2024. Les sujets des rencontres sont discutés entre les membres, notamment les sujets statutaires (ex. cour d'école, OPP, sécurité routière, suivi budgétaire), sujets de décembre (sorties scolaires, photos scolaires) et sujets de janvier (grilles-matières). Madame Isabelle Ringuette, membre enseignante, propose l'adoption du calendrier des rencontres pour l'année 23-24.
CÉ # 22-23-7	7.6 ÉLECTION D'UNE SECRÉTAIRE DES RENCONTRES Monsieur Martin Lavallée, directeur, informe qu'il y a lieu d'élire un membre du conseil d'établissement à titre de secrétaire des rencontres. Madame Isabelle L'Écuyer, membre parent propose de retenir la proposition qu'il y aura une alternance entre Madame Marie-Ève Gélinas et Monsieur Maxime Perreault, deux membres parents.
CÉ # 22-23-8	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

	<i>Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Deux-Moulins</i>
	7.7 FORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (ART. 459.5) Monsieur Martin Lavallée, directeur, rappelle l'obligation de formation des membres du Conseil. Les documents décrivant la formation, les capsules à visionner ainsi que la boîte à outils ont été partagés sur le « DRIVE ». Monsieur Lavallée propose de cibler des capsules à écouter et propose qu'il se rende disponible pour répondre aux questions. Mme Julie Villeneuve demande aux nouveaux membres de suivre les formations du MEQ. Elle propose aussi aux nouveaux parents d'aller lire les PV de l'an dernier. 7.8 FORMULAIRE DE DÉNONCIATION D'INTÉRÊT Monsieur Martin Lavallée, directeur, transmet les informations relatives à la dénonciation d'intérêt. Les membres ont l'obligation de compléter le document aujourd'hui ainsi que le tenir à jour pendant l'année. Il rappelle que les membres votent dans l'intérêt des élèves et doivent se retirer de toutes argumentations et décisions pendant l'année scolaire en présence de conflits d'intérêts. 8. ÉTUDES DES DOSSIERS COURANTS 8.1 BUDGET DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT Il est discuté que si le budget n'est pas dépensé, le solde n'est pas reconduit à l'année suivante. Depuis 2 ans, le montant est utilisé pour financer l'activité de fin d'année. Il pourrait aussi être utilisé pour du gardiennage. Les idées sont ouvertes. Point modifié pour point d'information.

	<i>Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Deux-Moulins</i>
CÉ # 22-23-9	8.2 SORTIES SCOLAIRES / VOYAGE DE FIN D'ANNÉE (ART. 87 & 89) Monsieur Martin Lavallée, directeur, présente une proposition de voyage de fin d'année pour les élèves de 6^e année à la bâtisse Parc-Orléans : • Projet de voyage à Ottawa en 6^e année Parc-Orléans. Les grandes lignes du projet sont présentées. Les enseignantes souhaitent obtenir l'accord du Conseil d'établissement pour aller de l'avant avec celui-ci. Le document officiel, conforme au système d'appels d'offres du CSS, expliquant le projet, sera remis aux membres à la séance du 21 novembre 2023. Le projet a été présenté à la rencontre de parents et un taux de plus de 80% de participation est rapporté. CONSIDÉRANT l'article 87 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que le Conseil d'établissement approuve la programmation proposée par la direction de l'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidiennes des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école; CONSIDÉRANT l'article 89 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que les propositions prévues aux articles 84, 87 (activités éducatives) et 88 sont élaborées avec la participation des membres du personnel de l'école; CONSIDÉRANT l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que le Conseil d'établissement peut, au nom de la Commission scolaire, solliciter et recevoir toute somme d'argent par dons, legs, subventions ou autres contributions bénévoles de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités; IL EST PROPOSÉ par Madame Mélissa Tremblay-Boucher, responsable du Service de garde à Parc-Orléans, que la proposition de voyage de fin d'année soit approuvée telle qu'elle fut présentée. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

	<i>Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Deux-Moulins</i>
CÉ # 22-23-10	8.3 PHOTOGRAPHIES SCOLAIRES 2024 Il est mentionné que les membres de RU croient qu'on a déjà fait le tour du concept de photo repensée. Des doléances ont été fait auprès du fournisseur, mais il faut faire un suivi avec le fournisseur. Il est proposé par Madame Isabelle Ringuette, membre enseignante, d'aller de l'avant avec <i>Photo Repensée</i> pour 2024 pour les avoir tôt et d'avoir l'année pour faire le tour des autres photographes, et l'offre de poses et possibilité de photos extérieures. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 9. SÉCURITÉ AUX ABORDS DE L'ÉCOLE Le partenariat avec la ville se poursuit, Celle-ci nous donne à nouveau une subvention de 3 000\$ pour organiser des activités en lien avec la sécurité aux abords de l'école. Il est proposé par Mme Julie Villeneuve de reconduire les mêmes activités que l'an dernier. • Accès transport viable • Clinique de casque • Conférence Cet automne, une date avec l'OPP pour une journée à l'école sans ma voiture (en octobre). Débarcadères : il reste de la signalisation à faire, mais c'est entre les mains de la ville.

	<i>Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Deux-Moulins</i>
	10. COMITÉ DE LA COUR D'ÉCOLE Monsieur Martin Lavallée, directeur, mentionne que nous sommes rendus à l'étape du financement puisque les plans préliminaires sont faits. À du Rucher, le préau est revenu dans les plans. Concernant les supports à vélos, on attend le financement qui était prévu. 11. SUIVI INTENSIFICATION DE L'ANGLAIS Il y a eu beaucoup de gestion de changement à du Rucher, car il y a eu des changements d'enseignants. Mr. Andrew, le moniteur de langue, intervient auprès des élèves de 6^e année des deux bâtisses. Son rôle est de prendre un sous-groupe (faire des ateliers) dans la classe ou à l'extérieur de la classe et de faire des ateliers dans lesquels les élèves doivent parler en anglais. 12. INFORMATION DE LA RESPONSABLE DU SERVICE DE GARDE Rucher : Madame Nancy Hurens nous explique que cette semaine a débuté les parascolaires. Elle fait le tour des activités parascolaires disponibles. Il est demandé de regrouper en un seul envoi les choix de parascolaires. Parc-Orléans : Madame Mélissa Boucher-Tremblay explique les projets à longs termes dans les groupes de Service de garde en fin de journée. Présentation des parascolaires disponibles. 436 élèves quotidiennement. La direction de l'école tient à souligner qu'en contexte de manque de personnel au service de garde, il est beau de voir les activités proposées pour dynamiser les activités du midi et du soir.



**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École des Deux-Moulins**

13. INFORMATION DU COMITÉ DE PARENT

Madame Émilie Gagné, membre parent, se propose d'aller au comité de parents.

14. INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE

Il n'y a pas de sujet traité à ce point.

15. INFORMATION DE LA DIRECTION

Monsieur Martin Lavallée, directeur, informe les membres qu'il y a eu énormément de nouveaux arrivants issus de l'immigration depuis le début septembre et qu'ils ne sont pas accompagnés du tout.

Il est suggéré de regarder avec les organismes communautaires qui s'occupent de ces gens-là. Il y aurait peut-être des gens de la communauté qui pourraient les aider.

16. QUESTIONS DES MEMBRES

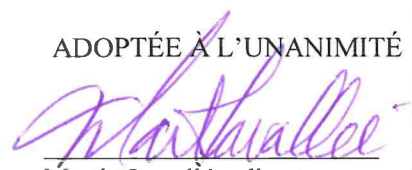
Il n'y a pas de sujet traité à ce point.

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Isabelle Ringuette, membre enseignante, propose la levée de la rencontre à 20 h 10.

CÉ # 22-23-11


Julie Villeneuve, présidente

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Martin Lavallée, directeur

PROCHAINE RENCONTRE : mercredi 30 novembre 2022